

La Présidente de la
Région Poitou-Charentes

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Poitiers, le 19 JUIL. 2009

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai bien reçu votre courrier du 8 juillet 2009 dans lequel vous me rappelez que l'Etat a décidé d'engager un effort d'investissement ferroviaire sans précédent. Je regrette que les choix budgétaires opérés par l'Etat, notamment au travers du paquet fiscal qui se traduit par la suppression de recettes qui auraient été bien utiles à ces investissements, fassent que l'Etat n'est pas capable de financer les dépenses qu'il engage et qu'il sollicite l'aide des collectivités territoriales.

Au moment où s'engage un débat sur les compétences des collectivités, avec l'exigence affichée par le Gouvernement d'amener les collectivités à restreindre leurs interventions sur des compétences définies par le législateur, il est paradoxal de venir leur demander une participation pour un projet dont vous soulignez vous-même l'importance pour le quart Sud-Ouest du territoire national et qui vise à structurer un réseau européen à grande vitesse, excédant largement le cadre d'intervention du Poitou-Charentes. Je m'étonne d'ailleurs qu'un projet de cette ampleur n'ait pas été retenu dans le plan de relance que vous avez engagé.

Il est tout aussi paradoxal de demander à la Région une contribution à un projet relevant de l'Etat quand, dans le même temps, en poursuivant la politique de vos prédécesseurs, vous avez proposé au Parlement de réduire les recettes des collectivités territoriales, soit pour le Poitou-Charentes, une perte annuelle de plus de 2 millions € au titre du plafonnement du taux de la taxe professionnelle, une remise en cause de fait de la compensation des suppressions de taxe foncière décidée par l'Etat avec une perte progressive de 6 millions € par an et des indexations des dotations sans prise en compte de la croissance, alors que les collectivités territoriales soutiennent fortement l'activité, en finançant plus de 70 % des investissements publics dans le pays. L'ensemble de ces pertes de recettes pour la Région décidées par l'Etat représenteront à partir de 2010 plus de dix millions € par an, ce qui aurait pu constituer une ressource pour que le budget régional abonde les projets lancés par l'Etat.

La partenariat auquel vous faites allusion en direction des collectivités territoriales parties prenantes me semble davantage une pétition de principe qu'une réalité. Outre que la Région n'a été que rarement associée aux réunions de travail organisées par votre représentant sur ce sujet, la procédure que vous mettez en oeuvre, se focalisant sur la contribution financière exigée des collectivités, réduit à néant tout débat sur les contreparties que ces mêmes collectivités sont en droit d'exiger pour respecter le cadre légal de leur intervention qui suppose un intérêt local avéré. J'ajoute que le chantage que vous exercez en conditionnant le respect du programme de desserte, avec les raccordements prévus, à l'apport de la quotité financière que vous avez déterminée, ne correspond pas aux partenariats que nous pouvons nouer, sur d'autres sujets, avec l'Etat sur des politiques d'intérêt général relatives à l'emploi, à l'excellence environnementale ou à l'éducation.

Ces considérations devraient conduire les habitants de la région, s'ils étaient consultés, à ne pas répondre favorablement à votre demande de financement. La procédure consistant à demander à la Région de s'engager pour les collectivités infrarégionales paraît, de plus, contradictoire avec les objectifs affichés par le Gouvernement en matière de clarification des compétences et peu respectueuse des principes élémentaires du droit des collectivités. Toutefois, je suis attentive à l'intérêt général, dans la Région Poitou-Charentes comme dans l'ensemble de la France. Compte-tenu de votre menace de supprimer la desserte de Poitiers, de Châtelleraut et d'Angoulême, nous ne pouvons pas, comme Alain Claeys, député-maire de Poitiers l'a réaffirmé à juste titre avec force, faire courir un tel risque à ces villes comme aux départements de la Vienne et de la Charente.

C'est pourquoi, je vous indique comment les collectivités du Poitou-Charentes entendent mettre en oeuvre le prélèvement que vous exigez au titre du financement de la LGV.

Suite aux travaux qui se sont déroulés entre mes services et ceux de M. Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, la Conférence des Exécutifs, que j'ai réunie le 10 juillet et qui comprend les présidents des Conseils Généraux des quatre départements et ceux des sept agglomérations, a approuvé, à l'unanimité, la proposition que la contribution à la LGV Sud Europe Atlantique soit assurée par l'établissement public foncier de Poitou-Charentes.

Créé par le décret n°2008-645 du 30 juin 2008, cet établissement peut acquérir les terrains d'assises nécessaires aux travaux de la LGV, participer à la réalisation de certains ouvrages complémentaires de la ligne nouvelle et prendre en charge les frais d'études correspondant, dans la limite de 245 millions €. Les biens acquis par l'établissement, intégrés dans son patrimoine, seraient mis à disposition de Réseau Ferré de France pour la durée de la concession.

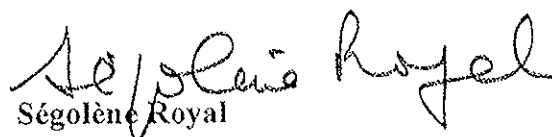
Le financement des acquisitions serait assuré par l'établissement, d'une part, en recourant vraisemblablement à l'emprunt et, d'autre part, en mobilisant la taxe qu'il lui est possible de lever, dans la limite du tiers du plafond légal de 20 euros par habitant. Je précise que les conditions que vous jugez particulièrement avantageuses d'un prêt sur 50 ans de la Caisse des dépôts aboutissent à la proposition faite par ses services, sollicitée par mes soins, d'un taux de 4 % par an (taux dit de « long terme » du Livret à 3 % + marge de 1%), jugé peu compétitif par nos collectivités qui s'endettent à bien moins en ce moment.

Cette solution a recueilli l'accord unanime des participants de la conférence des exécutifs qui souhaiteraient que les modalités de cette opération soient précisées au plus tôt, de manière à respecter le calendrier que vous vous êtes fixé. Je ne verrai que des avantages à celle-ci soit reprise dans le protocole de financement que vous proposez. Bien évidemment, je ne doute pas, compte-tenu de l'heureux dénouement de ce dossier, que vous aurez à coeur de mettre fin aux attaques répétées émanant de votre majorité contre la fiscalité des collectivités territoriales, car elles doivent assumer des financements de certaines charges qui incombent à l'Etat.

Vous écrivez, dans votre lettre, que vous comptez sur mon soutien. Non seulement vous l'avez, mais aussi celui des quatre départements et des agglomérations de la région. Je souhaite que la signature du protocole de financement ait lieu avant la fin du mois de juillet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

et sincère


Ségolène Royal
